

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2008

Présents : Tous les membres élus sauf M. POLLRATZKY (procuration)

OBJET : Acceptation de chèques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les chèques suivants :

BUDGET PRINCIPAL :

- EDF, d'un montant de 12,69 euros, correspondant à un avoir
- SOMOFER, d'un montant de 318,40 euros correspondant à un bon d'achat

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 28.11.2008

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2008

Présents : Tous les membres élus sauf M. POLLRATZKY (procuration)

OBJET : Cession de terrain

Le Conseil Municipal :

- Considérant la demande émanant de Monsieur André MULLER, domicilié à PUTTELANGE AUX LACS – Ferme Welschhof, relative à l'acquisition d'une partie des terrains cadastrés :
 - section 06 parcelle 57
 - section 14 parcelle 166 (en partie)
 - section 26 parcelle 174 (en partie)
 - section 30 parcelles 218 (en partie), 320 (en partie)
d'une contenance totale de environ 24,09 ares
- Considérant que ces terrains faisaient partie de l'ancien réseau anti-chars

Après en avoir délibéré, DECIDE :

1. la vente au profit de Monsieur André MULLER au prix de 30,00 € l'are, des parcelles cadastrées :
 - section 06 parcelle 57
 - section 14 parcelle 166 (en partie)
 - section 26 parcelle 174 (en partie)
 - section 30 parcelles 218 (en partie), 320 (en partie)
d'une contenance totale de environ 24,09 ares
2. de faire supporter les frais de la présente opération à Monsieur André MULLER
3. de donner pouvoir au Maire pour signer l'acte et toutes les pièces s'y rapportant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2008

Présents : Tous les membres élus sauf M. POLLRATZKY (procuration)

OBJET : Cession de terrain

Le Conseil Municipal :

- Considérant la demande émanant de Madame Marie-Louise RAPP, domiciliée en notre commune – 48 rue Principale, relative à l'acquisition d'une partie des terrains cadastrés :
 - section 29 parcelles 199 (en partie)
d'une contenance totale de environ 1,44 ares
- Considérant que ces terrains faisaient partie de l'ancien réseau anti-chars
- Considérant qu'en vue de l'élargissement de la route, une partie de la parcelle section 29 n° 194, jouxtant le chemin rural, d'une contenance de environ 0,44 are devra être cédée à la commune

Après en avoir délibéré, DECIDE :

4. la vente au profit de Madame Marie-Louise RAPP au prix de 311,00 € l'are, des parcelles cadastrées :
 - section 29 parcelles 199 (en partie)
d'une contenance totale de environ 1,44 ares
5. l'acquisition d'une partie de la parcelle 29 n° 194 d'une contenance de environ 0,44 are appartenant à Madame Marie-Louise RAPP, moyennant le prix symbolique de 30 €, non recouvré
6. de faire supporter les frais desdites opérations à Madame Marie-Louise RAPP
7. de donner pouvoir au Maire pour signer l'acte et toutes les pièces s'y rapportant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2008

Présents : Tous les membres élus sauf M. POLLRATZKY (procuration)

OBJET : Cession de terrain

Le Conseil Municipal :

- Considérant la demande émanant de Monsieur Frédéric WEISER, domicilié en notre commune – 68 rue du Coin, relative à l'acquisition d'une partie des terrains cadastrés :
 - section 30 parcelle 320 (en partie)
 - d'une contenance totale de environ 1,30 ares
- Considérant que ces terrains faisaient partie de l'ancien réseau anti-chars

Après en avoir délibéré, DECIDE :

8. la vente au profit de Monsieur Frédéric WEISER au prix de 30,00 € l'are, des parcelles cadastrées :
 - section 30 n° 320 en partie d'une superficie de environ 1,30 ares
9. de faire supporter les frais de la présente opération à Monsieur Frédéric WEISER
10. de donner pouvoir au Maire pour signer l'acte et toutes les pièces s'y rapportant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 28.11.2008

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2008

Présents : Tous les membres élus sauf M. POLLRATZKY (procuration)

OBJET : Projet de construction d'un Multisports

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'un multisports couvert estimé à 194.326,10 euros HT ainsi que la marché de maîtrise d'œuvre de ATP d'un montant forfaitaire de 5.000,00 € HT y afférent

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le projet d'aménagement d'un multisports couvert tel que présenté
- Retient la proposition du bureau d'Etudes ATP pour le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant forfaitaire de 5.000,00 euros HT
- Charge le Maire de solliciter les subventions correspondantes
- Décide d'inscrire la dépense au budget 2009
- Autorise le Maire à signer tous documents et commandes à intervenir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 28.11.2008

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2008

Présents : Tous les membres élus sauf M. POLLRATZKY (procuration)

OBJET : CPA – Révision de loyer de l'AUBERGE DU LAC

Le Conseil Municipal :

- considérant que Madame WEBER, locataire-gérante du café-restaurant sis au Centre de Plein-Air a bénéficié d'un tarif préférentiel pendant les deux premières années considérées comme période de lancement
- considérant que le loyer a été ramené à 300,00 € HT de mars à décembre 2006
- considérant que le loyer a été ramené à 375,00 € HT depuis janvier 2007

Décide :

- de fixer le loyer mensuel à 425,00 € HT (508,30 € TTC) jusqu'au 31 décembre 2009
- de revoir le loyer à compter de janvier 2010
- d'user du bénéfice de la clause de résiliation prévue au contrat de location-gérance Rép. 13913 du 14 mai 2002, stipulant « A défaut par le locataire-gérant d'exécuter un seul paiement de la redevance aux échéances convenues, le contrat de location sera résilié de plein droit ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2008

Présents : Tous les membres élus sauf M. POLLRATZKY (procuration)

OBJET : Tarification 2009 au Centre de Plein-Air

Monsieur Christophe LEYDINGER, 2^e adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les propositions faites pour la saison touristique 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, retient la tarification TTC suivante pour l'exercice 2009.

CAMPING PERMANENT

• Emplacement standard	580,00 €
• Emplacement complémentaire grand confort	290,00 €
• ½ Emplacement complémentaire confort	145,00 €
• Supplément par personne ne faisant pas partie des personnes à charge	82,00 €
• Enfant de 18 ans et plus (à charge avec justificatif)	26,00 €
• Supplément pour chien	36,00 €
• Forfait électrique pour 2 ampères (compris dans le forfait emplacement)	
• Supplément pour 5 ampères	117,00 €
• Supplément pour 6 ampères	156,00 €
• Supplément pour 10 ampères	312,00 €
• Complément pour changement d'ampérage (<i>de 5 à 6 ampères</i>)	39,00 €
• Complément ----- (<i>de 5 à 10 ampères</i>)	195,00 €
• Complément ----- (<i>de 6 à 10 ampères</i>)	156,00 €
• Supplément ordures ménagères	25,00 €

SEGEL-CLUB

• Redevance annuelle par emplacement	376,00 €
--------------------------------------	----------

SUPPLEMENT – DIVERS

• Chalets	50,00 €
• Constitution du dossier de permis de construire	65,00 €
• Branchement au réseau d'eau potable y compris réseau assainissement	61,00 €
• Supplément pour non-paiement le 01 AVRIL de l'année	61,00 €
• Installation électrique individuelle	21,00 €
• Installation eau individuelle	21,00 €
• Frais de remise en état	

- Tarif horaire main d'œuvre 42,00 €
- Tarif horaire engin 75,00 €

CAMPING DE PASSAGE

- Emplacement y compris le stationnement d'un véhicule (24 heures et week-end) 5,00 €
- Tarifs par tranche inférieure ou égale à 24 heures avec eau chaude 4,00 €
- Fourniture de courant électrique 6 ampères (par jour et par emplacement) 4,00 €
- Supplément pour chien (par jour) 1,50 €
- Forfait famille (2 enfants et plus), sans emplacement 10,00 €

CAMPING DE PASSAGE à partir de 7 nuits

- Emplacement y compris le stationnement d'un véhicule (24 heures et week-end) 4,00 €
- Tarifs par tranche inférieure ou égale à 24 heures avec eau chaude 3,50 €
- Fourniture de courant électrique 6 ampères (par jour et par emplacement) 3,50 €
- Forfait famille (2 enfants et plus), sans emplacement 7,00 €

CARTE DE PECHE – VOILE ET LOISIRS

- Voilier 104,00 €
- Voilier (carte mensuelle) 35,00 €
- Voilier (carte journalière) 7,20 €
- Planche à voile annuelle 48,00 €
- Planche à voile mensuelle 34,00 €
- Planche à voile journalière 7,20 €
- Pédalo 2 places (location ½ heure) 4,00 €
- Pédalo 4 places (location ½ heure) 5,00 €
- Pédalo (carte annuelle) 84,00 €
- Pêche annuelle 56,00 €
- Pêche pour jeunes de 12 à 16 ans 25,50 €
- Pêche avec avancée 112,00 €
- Pêche mensuelle 33,00 €
- Pêche journalière 8,00 €
- Supplément pour non-paiement du ponton le 01 AVRIL de l'année 25,00 €

TOBOGGAN AQUATIQUE

- Carte forfait A.M. 1,00 €

DROIT D'ENTREE AU CAMPING

- Voiture avec chauffeur 1,50 €
- Passagers (à partir de 6 ans) 1,50 €
- Piétons – cyclistes 1,50 €
- Deux roues (avec conducteur) 1,50 €
- Chien 1,50 €

LAVERIE

- Lavage 4,00 €
- Séchage 2,00 €

DROITS DE PLACE DES COMMERCANTS

- Emplacement annuel 250,00 €
- Emplacement journalier 20,00 €

TARIFS A LA SEMAINE – HUTTES DE France

MODELES	<u>Semaine</u> (1ère semaine)	<u>Semaine</u> (à partir de la seconde)	<u>Nuitée</u>
ANAÏS	105,00 €	94,50 €	26,50 €
ISABELLE	120,00 €	108,00 €	30,00 €
OLGA	135,00 €	121,50 €	34,00 €

Prolongation de forfait semaine

* ANAIS	15,00 €
* ISABELLE	17,20 €
* OLGA	19,30 €

Tarif à la nuitée : à partir de 2 nuits minimum
Forfait semaine : arrivée le samedi après-midi à partir de 14H,
départ le samedi matin avant 10H

Les chalets sont équipés de plaques électriques, d'un réfrigérateur, du mobilier courant (lits, table, tabourets) ainsi que de la vaisselle nécessaire.

Vous utilisez un bâtiment sanitaire commun aux 12 chalets. Il n'y a pas d'eau courante dans les chalets.

IMPORTANT : apporter draps et couvertures (lits de 70 cm ou 2 x 70 cm)

Toute réservation devra être confirmée par le dépôt d'une caution de 80 euros (chèque au « Trésor Public »), cette caution sera remboursée après inventaire de fin de séjour, elle ne sera pas restituée en cas d'annulation de la réservation.

La location est à régler au plus tard au moment de l'arrivée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 28.11.2008

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2008

Présents : Tous les membres élus sauf M. POLLRATZKY (procuration)

OBJET : Délégués du Syndicat Mixte pour la Gestion du Collège de Putteltange-aux-Lacs

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne pour la durée de son mandat, les représentants suivants :

- Jean-Luc ECHIVARD
- Thierry POLLRATZKY

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 28.11.2008

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2008

Présents : Tous les membres élus sauf M. POLLRATZKY (procuration)

OBJET : Fontaine – Rue des Prés

Vu la complexité de la mise en place et en service de la Fontaine prévue rue des Prés,

le Conseil Municipal :

- demande l'annulation de la délibération du 12 février 2008, point 3
- accepte la proposition d'un aménagement paysager à l'angle de la rue des Prés et de l'impasse de la Source.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 28.11.2008

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2008

Présents : Tous les membres élus sauf M. POLLRATZKY (procuration)

OBJET : Retrait de la commune de CAPPEL du syndicat intercommunal

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-19 et L.5211-25-1,

VU l'arrêté préfectoral du 10 septembre 1971 portant création du syndicat intercommunal pour la mise en valeur des étangs de la région de Puttelage-aux-Lacs modifié ou complété par les arrêtés préfectoraux du 14 février 1972, n° 78.008 du 10 mai 1978 et n° 2007-DRCLAJ/1-019 du 26 mars 2007,

VU la délibération du 18 juillet 2008 de la commune de CAPPEL demandant son retrait du Syndicat Intercommunal pour la Mise en Valeur des Etangs de la Région de Puttelage-aux-Lacs,

Considérant qu'il n'y a pas eu de biens meubles et immeubles mis à la disposition de l'EPCI par la commune de CAPPEL,

Considérant que l'EPCI n'a pas contracté de dette,

Considérant que par délibération en date du 25 septembre 2008, le Comité Syndical donne son consentement à ce retrait,

- accepte à l'unanimité, le retrait de la commune de CAPPEL du Syndicat Intercommunal pour la Mise en Valeur des Etangs de la Région de Puttelage-aux-Lacs
- prend acte que ce retrait est subordonné à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'EPCI

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 28.11.2008